

Une Ere Nouvelle des télécommunications au Liban

*Dr. Kamal Shehadi
Président, Directeur Général
Autorité de Régulation des Télécommunications*

20 Novembre 2008

- I. Un besoin urgent de réforme**
- II. Des opportunités d'investissements
- III. Le cadre réglementaire

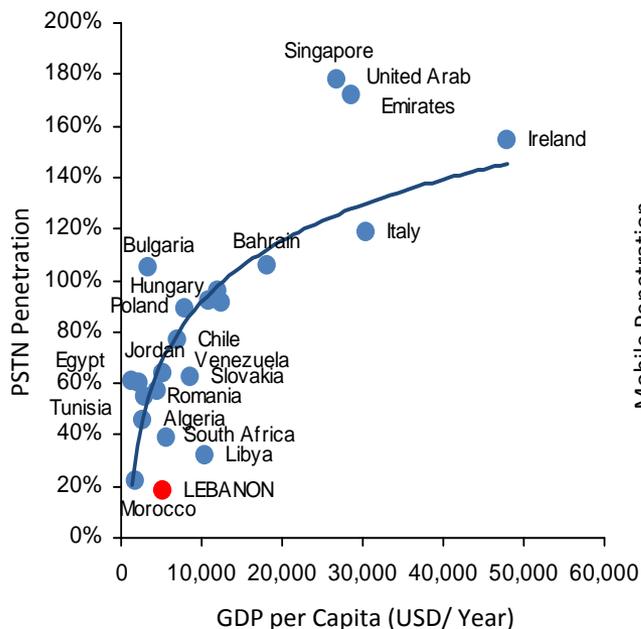
Bien que la réforme ait commencé par l'établissement de l'ART, le marché des télécommunications au Liban demeure stagnant et souffre d'une concurrence limitée

| Indicateurs | Taux de Pénétration | Nombre d'opérateurs | Public / Privé | Degré de Compétition |
|-------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|
| Téléphonie Mobile | 30% | 2 | Public | Monopole |
| Téléphonie Fixe | 63% (*) | 1 | Public | Monopole |
| Internet | 32.5% (*) | ~ 16 | Privé | Concurrence |
| ADSL | ~ 4% (*) | ~ 8 | Privé (Boucle locale du MoT)/ Public | Concurrence Partielle |

(*) par famille

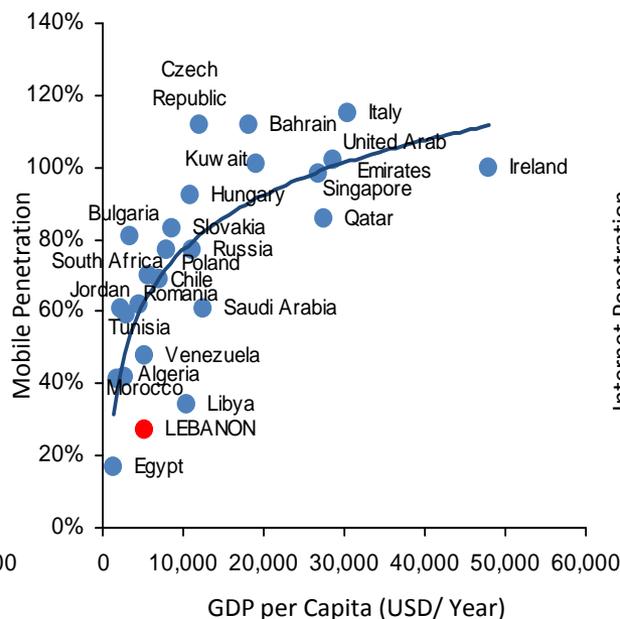
Le marché des télécommunications au Liban demeure sous-développé en comparaison avec d'autres pays ayant des indicateurs économiques similaires

Taux de Pénétration des lignes fixes vs. PNB par habitant (2005)



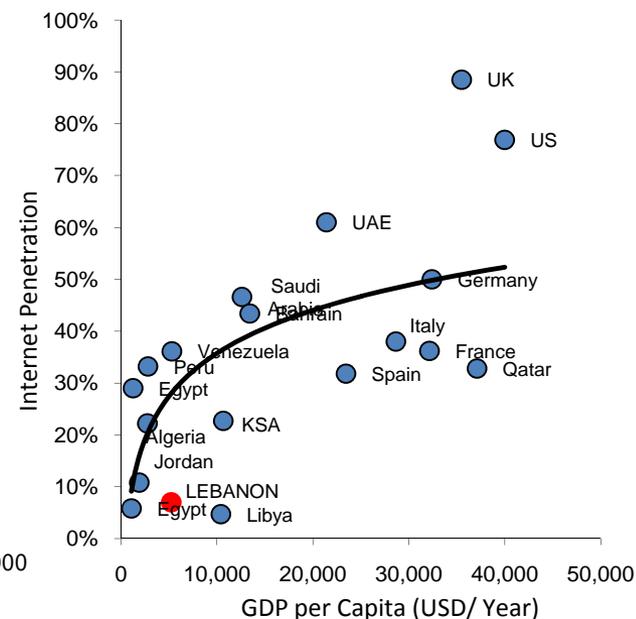
Avec un PNB par habitant de \$6,900, le taux de pénétration du Liban en lignes fixes devrait être autour de 55%

Taux de Pénétration des lignes mobiles vs. PNB par habitant (2005)



Avec un PNB par habitant de \$6,900, le taux de pénétration du Liban en lignes mobiles devrait être autour de 60%

Taux de Pénétration de l'internet vs. PNB par habitant (2005)



Avec un PNB par habitant de \$6,900, le taux de pénétration du Liban en lignes Internet devrait être autour de 22%

La libéralisation du secteur des télécommunications engendrera de multiples bénéfices pour les consommateurs et l'économie du pays

Bénéfices pour les Consommateurs

Accroissement due taux de pénétration

Baisse des prix

Augmentation du choix du client

- ▶ Augmenter le taux de pénétration des services
- ▶ Augmenter les choix du client
- ▶ Améliorer le rapport qualité prix
- ▶ Introduire de nouvelles technologies et de nouveaux services
- ▶ Couvrir les zones mal desservies

Bénéfices pour l'Industrie des Télécommunications

Une industrie performante

Attirer les investisseurs

Technologie de pointe

- ▶ Rester à jour avec les derniers progrès de la technologie
- ▶ Assurer une meilleure infrastructure nationale
- ▶ Améliorer la productivité du secteur
- ▶ Assurer une augmentation des recettes du marché des télécommunications
- ▶ Attirer les capitaux privés et les investisseurs étrangers
- ▶ Améliorer la connectivité et le taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication

Bénéfices pour l'Economie

L'intégration à l'OMC/UM

La création d'emplois

L'augmentation de la croissance

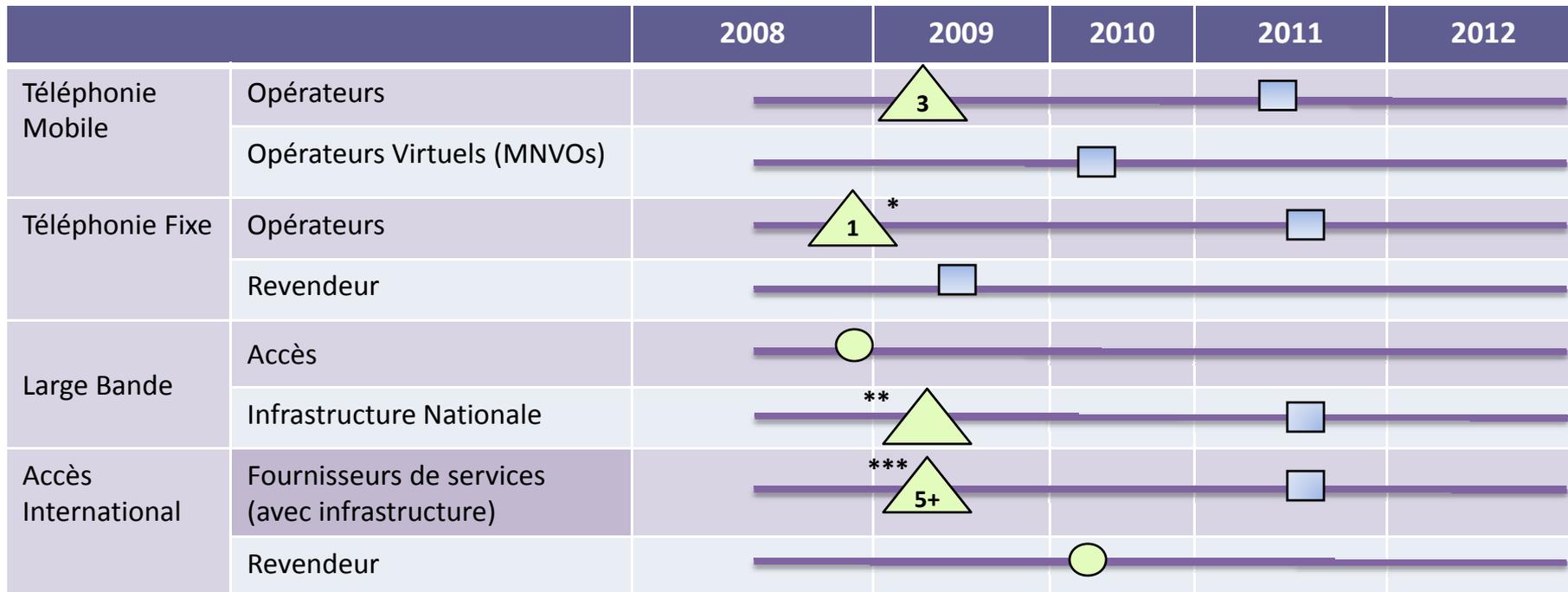
- ▶ Générer des revenus de la privatisation et des licences
- ▶ Créer de nouveaux emplois
- ▶ Adhérer à l'organisation internationale pour le commerce (OMC) et le système d'économie mondiale (ex: Union pour la Méditerranée))
- ▶ Catalyser la croissance de l'économie de l'information
- ▶ Augmenter la croissance économique

I. Un besoin urgent de réforme

II. Des opportunités d'investissements

III. Le cadre réglementaire

Le plan de libéralisation proposé par l'ART vise à introduire la concurrence sur tous les marchés de télécommunications tout en préservant l'exclusivité de Liban Telecom (Opérateur National) sur certains services et pour une période limitée



 Régime ouvert de Licences

 Etude du marché

 Octroi de Licences

Notes

* Liban Telecom selon la Loi 431

** L'ART analyse le nombre approprié d'opérateurs nationaux de Large Bande (NBL) à octroyer.

*** 2 pour les licences de téléphonie mobile, une pour Liban Telecom et 2 pour les NBL (uniquement pour la transmission de données numériques).

La combinaison de nouvelles licences créera une concurrence avec Liban Telecom LT au niveau du déploiement d'une infrastructure nationale de cœur de réseau dit à Haut Débit, de la passerelle Internationale ainsi que du réseau d'accès aux abonnés

Licence Liban Telecom

- License pour 20 ans
- Tous les services, incluant la téléphonie mobile
- Infrastructure Nationale Cœur de Réseau /régional/accès
- Passerelle Internationale
- Octroi de la Licence conformément à la Loi 431

2 Licences Nationales du Large Bande (NBL)

- License pour 15 ans
- Tous les services à l'exception de la téléphonie mobile et des services sujet à l'exclusivité de LT.
- Infrastructure nationale Cœur de Réseau / régional/ accès
- Passerelle Internationale pour la transmission de données numériques
- Octroi de la Licence par un appel d'offres International (vente aux enchères).

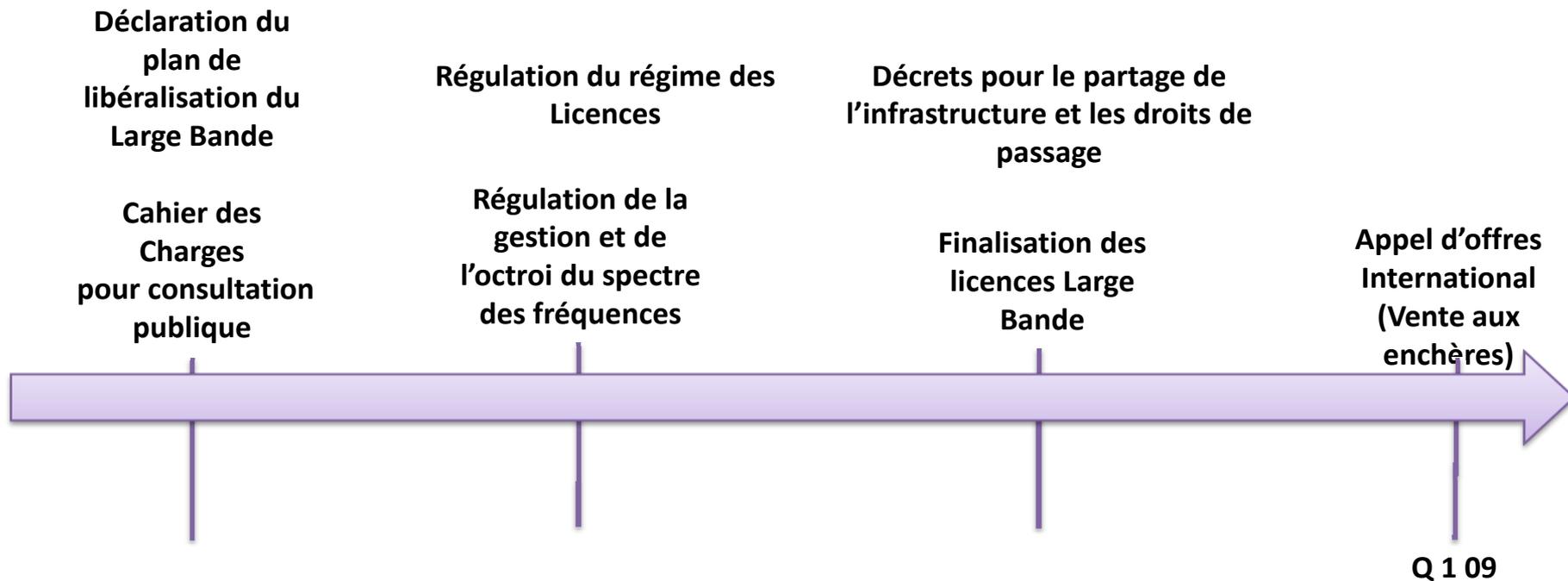
Régime de licences ouvert pour l'accès au Large Bande

- License pour 10 ans
- Tous les services (régional/accès) à l'exception de la téléphonie mobile, des services sujet à l'exclusivité de LT ainsi que le cœur de réseau et la passerelle Internationale (pour une durée de 3 ans).
- Octroi des fréquences hertziennes pour la Licence par une vente aux enchères.

Le Conseil des Ministres et le Ministère des Télécommunications ont un rôle majeur dans la réduction des coûts et la rapidité de déploiement de l'infrastructure des NBL:

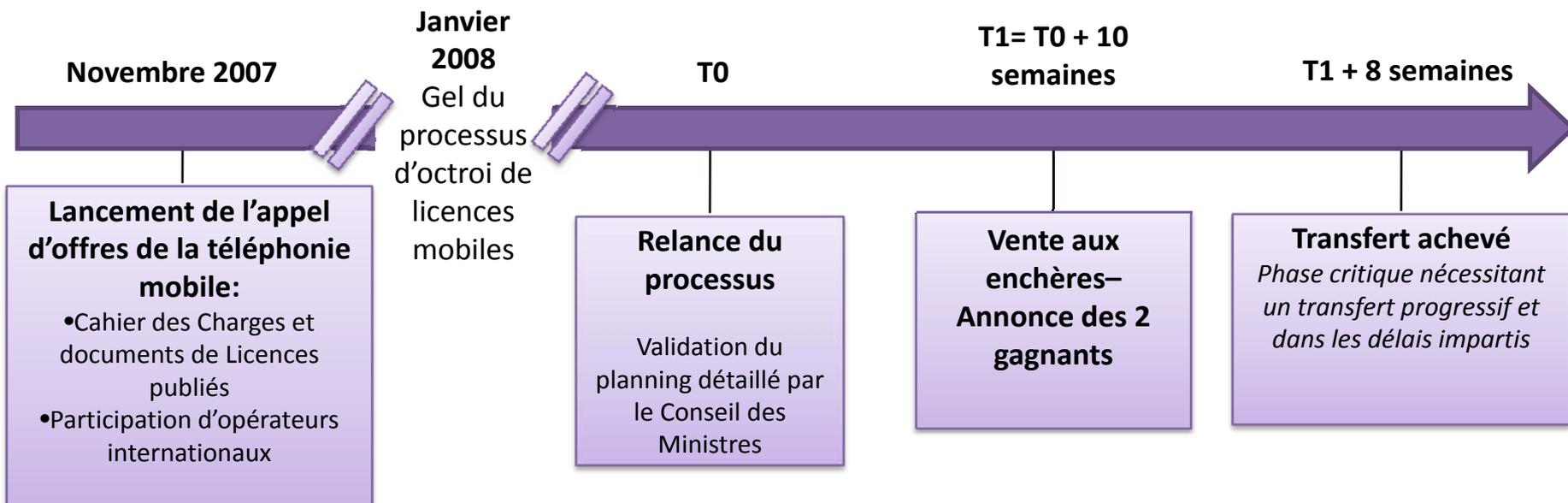
- **Décret pour l'accès au domaine Public et les droits de passage**
- **Décret pour l'amendement du code de construction afin d'y inclure la fibre optique**

L' ART envisage de lancer le processus de l'octroi de licences des réseaux nationaux Large Bande au premier trimestre 2009



L' ART réalise des progrès réguliers dans l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à l'introduction de la concurrence dans la provision des services Large Bande. La vente aux enchères des licences nationales et des licences d'accès du Large Bande aura lieu à la fin du premier trimestre 2009

L'appel d'offres International de la téléphonie mobile a été suspendu en Janvier 2008 mais pourrait avoir lieu dans les 10 semaines qui suivrait la décision de reprise par le Conseil des Ministres



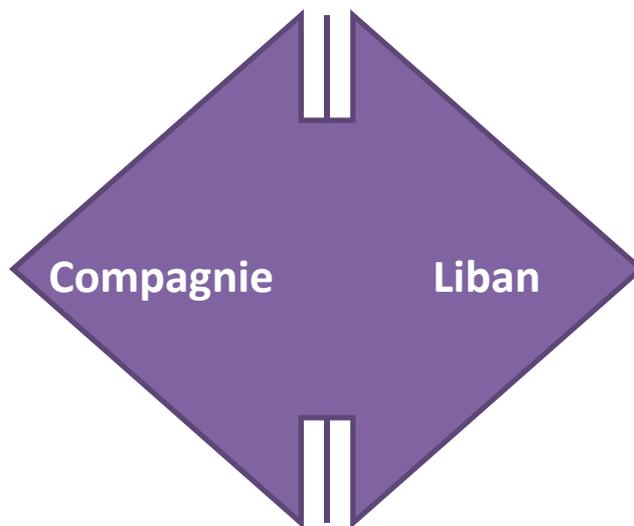
- La plupart des travaux préparatoires concernant l'appel d'offres a été achevé
- Jusqu'à présent, et malgré le gel, près de 10 opérateurs régionaux et internationaux du secteur des Télécommunications mobiles ont participé activement au processus (enregistrement, visites des sites, accès à la salle d'information...)

Afin de relancer le processus (T0) les mesures suivantes doivent être remplies:

- **Validation de la structure révisée de la transaction et du planning détaillé du processus par le Conseil des Ministres**
- **Projet de loi autorisant la vente des actifs, promulgué par le Parlement**

L'établissement des centres d'appel au Liban est une opportunité pour la réduction des coûts pour les compagnies Internationales et par conséquent pour réaliser une croissance économique pour le pays

- Multilinguisme et diversité culturelle
- Ressources humaines hautement qualifiées
- Savoir-faire technique
- Niveaux de salaires inférieurs à ceux dans les pays développés



- Opportunités de travail pour les qualifications moyennes
- Estimation d'une moyenne de 100 postes de travail par centre d'appel
- Les possibilités d'emploi pourraient être situées dans les zones rurales, ralentissant ainsi la migration interne

- I. Un besoin urgent de réforme
- II. Des opportunités d'investissements
- III. Le cadre réglementaire**

Prérogatives de l'ART (liste non exhaustive)

- Emettre des régulations et préparer les décrets (Art 5)
- Libéraliser le marché en prenant les mesures nécessaires pour parvenir à un marché concurrentiel (Art 30)
- Gérer le spectre des fréquences, les accords d'interconnexion, le plan de numérotation, l'homologation et l'importation d'équipements, etc.. (Art 29)
- Octroyer de nouvelles licences (incluant les fréquences hertziennes) aux fournisseurs de services de Télécommunications (Art 20)
- Résoudre les conflits entre les différents fournisseurs de services (Art 43)

Notre Mission

Etablir un cadre réglementaire permettant le développement d'un marché concurrentiel des Télécommunications et la fourniture de meilleurs services à des prix abordables pour la plus large étendue de la population libanaise.

Le cadre réglementaire adopté par l'ART est en harmonie avec le cadre Européen et permet d'assurer le succès de la libéralisation du marché des télécommunications



Les projets de régulations

Dégroupage de la Boucle Locale

Séparation de Comptes

Service Universel

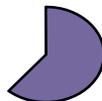
Selection et Pre-selection de l'operateur



Projets en cours d'élaboration

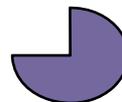
Voix sur IP

"Roaming" National



En cours de consultation

Réforme et redistribution du Spectre des Fréquences



Révision Finale (Auprès du conseil d'administration de l'ART)

Plan de Libéralisation

Plan de Libéralisation du Large Bande

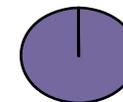
Régime d'octroi de Licences

Régulation des tarifs

Tarifs intérimaires d'interconnexion

Frais d'utilisation des fréquences

La gestion et l'octroi du spectre des fréquences



Approuvées et Publiées

Régulation des Opérateurs à Forte Dominance

Decisions:

- Station terriennes à faible ouverture (VSAT),
- Télévision sur IP
- Octroi de canaux 1800 MHz pour le réseau test d'OGERO

Régulation d'interconnexion

Homologation et Importation d'équipements

Régulation de la Qualité des Services

Décision relative aux centres d'appels

Table Nationale des Fréquences

Protection des Consommateurs

- L'ART a travaillé en étroite collaboration avec les consultants européens pour la mise en place d'un cadre réglementaire en harmonie avec le cadre de l'UE
- L'ART fait partie de l'initiative EMERG visant à stimuler une synergie entre les régulateurs des pays de la Méditerranée et leur homologues Européens

- A travers la libéralisation du marché des télécommunications, l'ART vise à remettre le Liban sur la scène internationale
- Pour cela, nous allons promouvoir la création d'un marché de télécommunications concurrentiel et innovant basé sur des infrastructures technologiquement avancées permettant la fourniture de services de qualité à des prix internationalement compétitifs
- L'ART est engagée à protéger les intérêts des consommateurs de télécommunications Libanais en leur assurant une bonne qualité de service à des prix abordables et concurrentiels tout en respectant la confidentialité et la sécurité des échanges